

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012**

Le trente janvier deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille douze, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC Maire, Jean-François DANIEL, Patrice JAN, Elisabeth AUFFRET, René GLO Adjoint au Maire, Xavier JODOCIUS, Eric COLLIU, Marcel STEPHAN, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Patricia DASIVLA, Guillaume MOTTIER, Isabelle COLEOU, Carole MARREC, Gilberte LE NAOUR, Philippe RIVIERE, Monique HELORET, Conseillers.

Etait absent, excusé : Monsieur Camille LE BRETON représenté par Monsieur Yves CORROLLER
Monsieur Patrick COUSTANS représenté par Monsieur Jean-François DANIEL

Secrétaire de séance : Madame Gilberte LE NAOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 - CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS DE PLEUVEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Pleuven souhaite une modification de la convention relative à la participation de la commune de Clohars-Fouesnant au fonctionnement de l'accueil de loisirs communal de Pleuven.

La nouvelle convention prévoit notamment que :

- les tarifs soient fixés par le conseil municipal de Clohars-Fouesnant pour les cloharsiens,
- la facturation soit à la charge de la commune de Clohars-Fouesnant pour les cloharsiens,
- une subvention de fonctionnement correspondant à la participation d'équilibre du budget de l'accueil de loisirs soit versée à la commune de Pleuven. Cette subvention est calculée sur la base du nombre d'enfants cloharsiens présents à l'ALSH pendant l'année civile multiplié par le coût par enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention

3 – ACCUEIL DE LOISIRS DE PLEUVEN : FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2011 demandant la reconduction des tarifs 2011 pour l'accueil des jeunes cloharsiens à l'accueil de loisirs de Pleuven.

La facturation incombant désormais à la commune de Clohars-Fouesnant, Monsieur le Maire propose que les tarifs 2011 soient appliqués en 2012 de la manière suivante jusqu'à l'entrée en vigueur de la tarification modulée selon les ressources des familles :

ALSH	Tarifs
1er enfant	
journée	14,56
Demi-journée avec repas	10,91
demi-journée sans repas	7,28
Forfait semaine	65,52
2ème enfant	
journée	13,1
Demi-journée avec repas	9,82
demi-journée sans repas	6,55
Forfait semaine	58,96
3ème enfant	
journée	11,65
Demi-journée avec repas	8,72
demi-journée sans repas	5,82
Forfait semaine	52,41
Supplément par 1/4 d'heure dépassé le soir	2,65

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE FIXER les tarifs comme indiqué ci-dessus pour 2012, jusqu'à l'entrée en vigueur de la tarification modulée selon les ressources des familles.

4 – AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un dossier d'affiliation au centre de remboursement des Chèques Emploi Service Universel préfinancés (CESU) afin de permettre aux parents qui le souhaitent de payer la garderie périscolaire et l'accueil des enfants à l'ALSH de Pleuven.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER le paiement de la garderie périscolaire et de l'ALSH de Pleuven selon les conditions fixées pour les CESU.

D'AUTORISER le Maire à constituer et à signer un dossier d'affiliation au centre de remboursement du CESU.

5 – AFFILIATION AU DISPOSITIF CHEQUES-VACANCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un dossier d'affiliation à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) afin de permettre aux parents qui le souhaitent de payer l'accueil des enfants à l'ALSH de Pleuven par chèques-vacances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER le paiement de l'accueil des enfants à l'ALSH de Pleuven par chèques-vacance selon les conditions fixées par l'ANCV.

D'AUTORISER le Maire à constituer et à signer un dossier d'affiliation à l'ANCV.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux de pose des conteneurs enterrés ont commencé route de Nors vraz et place Georges Bonder. Un conteneur enterré destiné au verre sera implanté sur le parking du cimetière.

La séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire,
Michel LAHUEC

